

# LA LETTRE DE L'EAU

La Lettre des Missions de protection des eaux souterraines et superficielles - Secteur du Bassin de la Souffel



## SOMMAIRE

p.1

SAP 2014  
Projet de loi

p.2

Eau du robinet et pesticides  
Des herbes pas si mauvaises

p.3

Du côté des agriculteurs :  
fractionnement de l'azote

p.4

Programme local de la SAP

### CONTACT :

**Laurent MERGNAC** - laurent.mergnac@sdea.fr  
Mission Eau - Secteur du Bassin de la Souffel  
Tél. 03 88 19 29 16



[www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org)

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

## SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES 2014

**MARS**  
**DU 20 AU 30**

### 7<sup>ème</sup> édition en Alsace

Pour cette nouvelle édition de la semaine des alternatives aux pesticides, plus de 80 manifestations seront proposées dans toute la région. A proximité de chez vous, des spectacles, des conférences,

des ateliers auront lieu grâce à l'implication de nombreux partenaires (détail du programme pour le Kochersberg en p4).

Retrouvez le programme complet sur le site : [www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org)

### Conférence d'ouverture :

#### L'eau en Alsace : un trésor fragile sous nos pieds

La nappe phréatique rhénane, la plus grande nappe d'Europe : sa naissance, son fonctionnement, sa qualité ; exemples de programmes de préservation réussis ; et enfin qualité de l'eau distribuée.

**Mardi 18 mars.** 20h. ENGEES, 1 Quai Koch, Strasbourg.



## EDIT'EAU



Le SDEA, le Service des eaux de la Ville de Mulhouse et le SIPEP de Merxheim Gundolsheim, organisent pour la 7<sup>ème</sup> année consécutive la Semaine des alternatives aux pesticides en Alsace. Cette manifestation d'ampleur internationale

attire chaque année plus de participants, conscients des risques engendrés par les pesticides sur l'environnement et la santé. L'objectif des animations proposées est de sensibiliser tous les utilisateurs de pesticides et de les convaincre de l'intérêt des techniques alternatives qui sont éprouvées et qui fonctionnent.

De nombreux partenaires alsaciens du monde agricole et non agricole organisent avec les Missions Eau des conférences, des fermes ouvertes, des démonstrations de matériel alternatif, des projections de films, des ateliers pratiques etc.

Il est plus que jamais le moment de modifier nos pratiques d'utilisation de ces produits qui seront d'ailleurs bientôt interdits en zone non agricole.

Pierre LUTTMANN,  
Président de la Mission Eau  
Vice-Président du SDEA

## PROJET DE LOI

EACHEANCE

2020

### Bientôt l'interdiction des pesticides pour les particuliers et les collectivités

Le 23 janvier 2014, l'Assemblée nationale a définitivement adopté un projet de loi sur l'**encadrement de l'utilisation des produits phytosanitaires (appelés aussi pesticides) en zone non agricole.**

**Ce texte prévoit d'interdire, aux collectivités territoriales** (Région, Département, communes, etc.) et **aux établissements publics**, l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces verts, forêts ou promenades, accessibles au public, **dès 2020.**

En 2022, la vente de produits phytosanitaires **aux particuliers**, leur détention et leur usage seraient interdits.

Les produits alternatifs aux pesticides de synthèse et à faible risque ne seraient pas concernés par ces interdictions.

## ENQUETE: votre avis nous intéresse !

Vous aimez la Lettre de l'eau? Vous appréciez les sujets et les articles proposés? N'hésitez pas à nous en faire part et à proposer de nouvelles thématiques, en écrivant à : [laurent.mergnac@sdea.fr](mailto:laurent.mergnac@sdea.fr)

# EAU DU ROBINET

## UNE FAIBLE CONTRIBUTION A L'EXPOSITION ALIMENTAIRE AUX PESTICIDES

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation a publié un rapport d'études scientifiques en septembre 2013 portant sur l'évaluation de la part de l'eau potable dans notre exposition alimentaire aux pesticides. Les résultats sont rassurants quant à la responsabilité de l'eau du robinet dans la dose de pesticides ingérés quotidiennement.



### ■ CONTEXTE DE L'ÉTUDE

Le terme « pesticides » regroupe toutes les substances permettant de protéger les cultures contre les insectes, les maladies ou l'infestation de mauvaises herbes, ainsi que leurs produits de dégradation. **Selon les conditions d'utilisation, ces pesticides peuvent se retrouver dans les différents compartiments de l'environnement** (air, sol, eau, sédiments) ainsi que dans les denrées alimentaires. En France, la quantité d'eau du robinet consommée quotidiennement **représente entre un quart et un tiers de la quantité totale d'aliments ingérés**. L'eau du robinet, comme toutes les denrées alimentaires, est susceptible de contenir des résidus de pesticides.

### Zoom

En Alsace, plus de 90 % de l'eau du robinet est issue des eaux souterraines. Certains secteurs sont particulièrement vulnérables aux pollutions par les nitrates et/ou produits phytosanitaires.

Afin de garantir une eau au robinet conforme aux normes, sans traitement ni dilution, les syndicats d'eau mettent en oeuvre des actions pour préserver la qualité de la ressource en eau. Ces actions visent notamment à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires et d'engrais azotés.

Il faut toutefois préciser que, contrairement aux autres denrées alimentaires, les personnes sont dépendantes d'une source d'approvisionnement en eau du robinet et ne peuvent donc en changer individuellement en cas de contamination.

### ■ RÉGLEMENTATION

Le Code de la santé publique fixe la réglementation applicable aux eaux destinées à la consommation humaine permettant un suivi permanent, **destiné à garantir la sécurité sanitaire**. Le Maire ou le Président de la communauté de communes est responsable de la qualité de l'eau distribuée. Il a pour obligation de fournir une eau conforme aux normes de potabilité. Les limites de qualité fixées pour les eaux destinées à la consommation humaine s'élèvent à 0,10 µg/L pour chaque pesticide présent et 0,50 µg/L pour le total des pesticides.

### ■ CONCLUSION DE L'ÉTUDE

**La contribution de l'eau du robinet à l'exposition alimentaire globale aux pesticides se révèle faible**. Elle est inférieure à 5 %, sauf pour 8 pesticides. Il existe néanmoins de fortes variations locales liées aux pesticides (usage, culture, pratiques). En effet, **les insecticides ont tendance à**

**être plus fréquemment détectés dans les denrées agricoles que dans l'eau, tandis que les herbicides sont préférentiellement détectés dans les eaux**, ceci entraînant une contribution plus ou moins élevée de l'eau du robinet. Mais sur les 3 années de suivi, **aucun résidu de pesticide n'a été détecté au-delà du seuil réglementaire pour 82 % des ouvrages de distribution d'eau potable**.

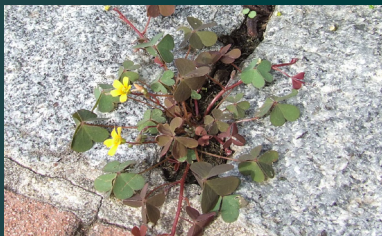
Malgré des disparités locales, **la contribution de l'eau à la dose journalière admissible reste inférieure à 1 % ; sauf pour deux pesticides interdits, l'atrazine (herbicide) et le carbofuran (insecticide)** avec une contribution inférieure à 5 %. Ces résultats sont en adéquation avec les limites maximales de résidus dans les aliments qui sont de l'ordre du milligramme par kilo soit des teneurs dix mille fois supérieures aux limites de qualité fixées à l'eau du robinet.



### DOSE JOURNALIÈRE ADMISSIBLE

Quantité de substance chimique que peut ingérer un homme, par jour, au cours de sa vie, sans aucun risque appréciable pour sa santé.

Source : ANSES, Évaluation des risques liés aux résidus de pesticides dans l'eau de distribution, Septembre 2013.



Petite plante vivace et rampante originaire d'Afrique du sud et d'Amérique du Sud, l'oxalis est une adventice des jardins. Il est aussi appelé couramment « pain de coucou » ou « pain d'oiseau ».

### ■ CARACTÉRISTIQUES

L'oxalis ressemble à un trèfle à 4 feuilles, sa floraison a lieu de mai jusqu'aux premières gelées. L'oxalis est rustique au gel jusqu'à - 15°C.

## DES HERBES PAS SI MAUVAISES L'OXALIS

### ■ INVASION D'OXALIS ?

Plante particulièrement envahissante, voici quelques conseils pour limiter sa présence :

- Enlever à la main **les plants et les bulbes** (fastidieux mais efficace)
- **Toutes les techniques de désherbages alternatifs peuvent être employées** : désherbage thermique, couverture par une toile, etc.
- **Aérer votre sol à la fourche bêche ou à la grelinette**. Attention, les motobineuses ou le fraissage multiplient ce type de plantes à rhizome (oxalis, chiendent, etc.).

### ■ UTILISATION EN CUISINE

Ses feuilles peuvent remplacer l'oseille dans différentes préparations culinaires et ses jeunes fruits peuvent être mangés crus lorsqu'ils sont encore tendres.

Par mesure de précaution, tout comme la rubarbe et l'oseille, il ne faut pas manger quotidiennement de l'oxalis puisque les oxalates qu'ils contiennent peuvent interférer avec le métabolisme du calcium.

Sources : [www.1jardin2plantes.info](http://www.1jardin2plantes.info), [www.le-jardin-de-jenny.fr](http://www.le-jardin-de-jenny.fr), [www.passeportsante.net](http://www.passeportsante.net)

# DU CÔTÉ DES AGRICULTEURS

## AMÉLIORER LA FERTILISATION PAR LE FRACTIONNEMENT DE L'AZOTE

L'azote est un élément essentiel au développement des cultures. Toutefois la quantité nécessaire varie en fonction de leurs stades de croissance. C'est pourquoi les exploitants agricoles fractionnent les apports d'azote pour que les doses épandues soient adaptées aux besoins de la plante.



Pour se développer, les plantes (cultivées ou non) ont besoin de différents éléments : l'eau, la lumière, le carbone et les éléments minéraux. Parmi ces derniers, l'azote joue un rôle primordial. Toutefois, les besoins diffèrent selon les végétaux et selon leur stade de développement. Les pratiques d'épandage sont donc adaptées en conséquence.

Décodage par l'animatrice Ferti Kochersberg de la Chambre d'agriculture de région Alsace : Flora Ogeron.

### ■ COMMENT LES PLANTES ABSORBENT-ELLES L'AZOTE ?

**FO** : certaines plantes, appelées légumineuses (luzerne, trèfle, petit pois ...) peuvent absorber l'azote contenu dans l'air. Les autres absorbent l'azote contenu naturellement dans le sol et celui issu de la fertilisation.

Il est important de souligner que **si les doses d'azote apportées sont trop importantes, les effets sur la plante peuvent être négatifs** (diminution du rendement, sensibilité accrue aux maladies, verse, ...). Il faut donc un niveau de fertilisation adapté pour arriver au meilleur rendement. On appelle cela la dose optimale.

### ■ QU'EST-CE QUE LE FRACTIONNEMENT ?

**FO** : Les besoins des plantes évoluent au cours de leur croissance. **L'azote n'est nécessaire qu'à certains stades de développement des cultures.** Il est donc préférable de fractionner, c'est-à-dire apporter en plusieurs fois l'azote, pour qu'il soit présent quand la plante en a besoin. C'est pourquoi les épandages agricoles sont souvent réalisés 2 ou 3 fois dans l'année.

**Le fractionnement n'augmente pas la quantité totale apportée sur l'année.** Les différents passages apportent simplement des doses plus faibles qui peuvent être rapidement absorbées par les cultures.

Le fractionnement a 2 objectifs majeurs : **apporter la dose optimale** au moment le plus favorable au bon développement des plantes et **éviter les pertes des nitrates** non absorbés par les cultures vers les eaux.



### ■ QUEL EST LE RÔLE DE L'AZOTE ?

**Flora Ogeron :**

**L'azote est essentiel pour la croissance des plantes.** Il est garant de la qualité des cultures (teneurs en protéines des céréales par exemple) et du rendement. Les cultures implantées en Alsace (maïs et blé en majorité) n'échappent pas à cette règle, elles sont fertilisées pour apporter aux végétaux la quantité d'azote nécessaire à leur bon développement.

La nutrition azotée des plantes est principalement assurée par les nitrates.



## Le saviez-vous ?

Le fractionnement selon les cultures

Une fois la dose totale d'azote calculée, **l'agriculteur gère le fractionnement des apports d'azote selon la culture et le type de sol.**

**Sur blé, les engrais azotés peuvent être apportés en 3 fois.**

- Le **1er passage a lieu en sortie d'hiver** : son objectif est de favoriser le tallage du blé ; la quantité apportée est modérée.

- Le **2ème apport est réalisé lorsque l'épi qui commence à se former à l'intérieur de la tige atteint 1 cm** ; cet apport est le plus important en quantité ; c'est celui qui permet d'atteindre le niveau de rendement visé.

- Le **dernier apport, s'il a lieu, est destiné à augmenter la teneur en protéines** des grains de blé.

**Pour le maïs, les apports sont généralement réalisés en 2 ou 3 fois.**

- Il peut y avoir un **1er apport au moment du semis**,

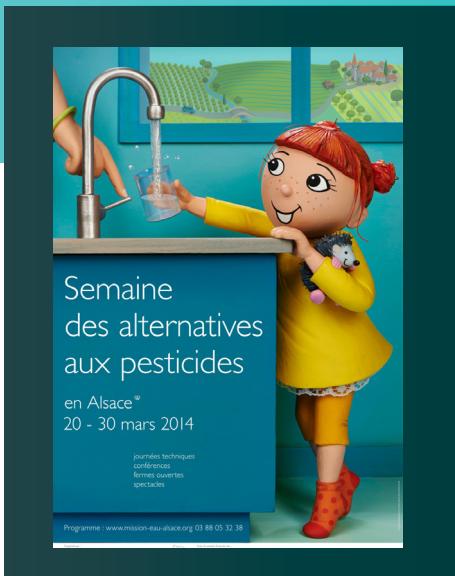
- Le **second lorsque les plantes ont 6 à 8 feuilles**,

- Dans les **sols les plus filtrants, un 3ème apport est fait** lorsque le maïs atteint 10 à 12 feuilles. Cela permet de limiter les pertes d'azote si le printemps est pluvieux.

# SEMAINE DES ALTERNATIVES AUX PESTICIDES EN ALSACE

## PROGRAMME

### Grand public : programme local



### SPECTACLES

#### ■ Vendredi 28 mars à Strasbourg Cronenbourg

##### « Charlotte se met au vert »

par Charlotte Normand.

One woman show écolo, où quand l'humour devient durable.

Dans le cadre de l'ouverture de la semaine de l'environnement de Cronenbourg du 31 mars au 5 avril.

Entrée gratuite

Centre socio-culturel Victor Schoelcher de Cronenbourg, 56 rue du Rieth, Strasbourg à 19h.



### Agriculteurs

#### VOYAGE D'ETUDE EN LORRAINE

##### ■ Mercredi 26 mars à Vittel et Mirecourt

Un exemple de reconquête de la qualité de la ressource en eau : visites, expérimentations, témoignages (Nestlé Water, Vittel).

Un exemple de recherche d'autonomie en fourrages et en intrants dans un élevage laitier Bio (INRA Mirecourt).

Sur inscription auprès du Lycée Agricole d'Obernai : 03.88.49.99.49

### FILM

#### ■ Mardi 25 mars à Truchtersheim

##### HOMO TOXICUS

Projection suivie d'un échange avec Sophie Schmitt de l'APRONA.

Film de Carole Poliquin : Dans une enquête inédite, la réalisatrice explore les liens entre les substances toxiques libérées dans l'environnement et l'augmentation de certains problèmes de santé comme les cancers, les problèmes de fertilité et l'hyperactivité. Les conclusions sont troublantes...

Le Trèfle à 20h.

### CONFERENCES

#### ■ Lundi 24 mars à Truchtersheim

##### Techniques de jardinage naturel

par E. Charton, dans le cadre de la signature de la charte des jardinerias « Vos jardinerias vous conseillent pour jardiner au naturel »

Le Trèfle à 20h.

### ATELIERS

#### ■ Samedi 22 mars à Truchtersheim

##### Reconnaître et abriter les auxiliaires

par Auprès de mon arbre

Sur inscription au 03.88.69.76.29

Le Trèfle à 10h.

#### ■ Samedi 29 mars à Truchtersheim

##### Techniques de jardinage naturel

par les Ateliers de la Terre

Super U Espace Jardin de 9h à 13h.



#### ■ Samedi 29 mars à Truchtersheim

##### Mieux vaut prévenir que guérir

par Auprès de mon arbre.

Apprendre à reconnaître les principaux ravageurs et maladies au jardin. Solutions de prévention et de traitement.

Sur inscription au 03.88.69.76.29

Le Trèfle à 10h.

#### ■ Samedi 29 mars à Ruttolsheim

##### Compostage et jardinage naturel

par les Ateliers de la Terre

Sur inscription au 03.88.69.76.29

Jardin de M Riehl à 14h.

### JOURNÉES TECHNIQUES

#### ■ Vendredi 21 mars à Strasbourg

##### Démonstration d'un robot désherbeur

par l'OPABA avec Naïo Technologies chez Mme Clauss (maraichage biologique).

Renseignement au 03.89.24.45.35

CINE de Bussière, 155 rue Kempf, Strasbourg à 14h.

#### ■ Mercredi 26 mars à Hurlingham

##### Visite d'une aire de remplissage et de lavage des pulvérisateurs

par la Chambre d'Agriculture de Région Alsace.

Earl de la Musau à 14h.

#### ■ Vendredi 28 mars à Nordheim

##### Visite d'une parcelle de blé non désherbée et observation des vers de terre

par la Chambre d'Agriculture de Région Alsace.

Earl Hoenen à 14h.

### CONFÉRENCE

#### ■ Lundi 24 mars à Schiltigheim

##### L'agriculture biologique, une opportunité pour préserver la qualité de l'eau et les ressources

par la Chambre d'Agriculture de Région Alsace et l'ISARA-Lyon.

Maison de l'agriculture, rue de Rome, Schiltigheim à 20h.

## LA LETTRE DE L'EAU

n°2 Mars 2014

Édition trimestrielle diffusée par les 5 Missions des syndicats d'eau sur les zones pilotes

#### CONTACT :

Laurent MERGNAC - Mission Eau SDEA  
laurent.mergnac@sdea.fr / Tél. 03 88 19 29 16  
Secteur Bassin de la Souffel  
[www.mission-eau-alsace.org](http://www.mission-eau-alsace.org)

Rejoignez-nous sur Facebook "Mission Eau Zones Pilotes" pour suivre nos actualités !

Mission Eau du SDEA - Secteur Souffel  
Espace Européen de l'Entreprise  
1 rue de Rome, 67013 STRASBOURG Cedex  
Directeur de la publication : Frédéric Mahé  
Conception - rédaction : Laurent Mergnac, CARA  
Photos - illustrations : CARA, Missions eau, affiche  
SAP : conception Polographiste.com et A. gessat,  
photo C. Creutz  
Impression : Ott Imprimeurs  
Tirage : 8800  
Dépôt légal et / ou N° ISSN : attribution en cours



MISSION EAU  
zones pilotes